

AUTORISATION PREALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNE

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

| | |
|--|--------------------------------------|
| Demande déposée le : 20/02/2026 Complétée le 04/06/2026 | DOSSIER N° AP 091 494 26 0016 |
| Titulaire : ORANGE STORE Représentée par Monsieur HEBERT Pascal Demeurant : 50 Avenue du Président Wilson BAT 134 93200 SAINT-DENIS Pour : Installation d'enseigne Sur un terrain sis : 5 Rue Marie Laurencin 91220 LE PLESSIS-PATE | |

Arrêté n° A-205-2026

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable susvisée ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le règlement local de publicité (RLP) de la commune du Plessis-Pâté approuvé en date du 23 juin 2020,

ARRÊTE

Article 1

La demande d'autorisation pour l'installation d'enseignes est **accordée** à la société ORANGE STORE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2

La déclaration relative à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) devra être effectuée dans les deux mois qui suivent l'installation des enseignes.

Article 3

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire, par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Fait à LE PLESSIS-PATE

Le 8 juin 2026

L'adjoint au Maire chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique et de la protection du patrimoine

Patrick RETEAU



Affichage électronique le : - 9 JUIN 2026
Reçu en Sous-Préfecture de Palaiseau le : - 9 JUIN 2026

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.